



INSTRUCTIONS

I La répartition alphabétique dans les salles est faite lettres incluses et au nom d'épouse pour les étudiantes mariées.

II Les candidats se présenteront à l'entrée de la salle 15 minutes avant le début des épreuves.

Chaque candidat devra être porteur de sa carte d'étudiant et d'une pièce d'identité, celles-ci seront posées bien en évidence sur la table.

Tout étudiant ne pouvant être identifié pourra être exclu de la salle.

Aucun étudiant ne pourra être accepté après l'ouverture des sujets.

Aucun étudiant n'est autorisé à quitter la salle d'examen avant 25 % du temps alloué à la composition.

ATTENTION !

Vous disposerez de copies permettant l'anonymat des épreuves. Vous devrez noter vos nom, prénom et n° d'étudiant de façon lisible et coller le coin rabattable avant de rendre votre copie.

III Les épreuves pratiques, orales et complémentaires non prévues au présent calendrier seront organisées par les responsables de formations intéressés, qui en informeront les étudiants concernés et le bureau de la Scolarité.

IV Les étudiants concernés par les épreuves complémentaires (inscrits au "régime spécial") **doivent prendre contact avec les responsables des enseignements.**

V Les étudiants qui ne seront pas reçus à la première session d'un semestre (pair ou impair) seront réinscrits **de plein droit et sans formalité** pour la deuxième session d'examens sauf si les résultats de l'un des semestres compensent ceux de l'autre (étudiant déclaré admis à l'année).

VI La deuxième session aura lieu du lundi 19 juin au vendredi 7 juillet 2017.

- Les notes et résultats de la deuxième session annulent et remplacent ceux de la première session.
- Les étudiants ne peuvent renoncer à aucune note et/ou résultat d'une épreuve validée en première session en vue de la deuxième session.
- Les étudiants devant se présenter à la deuxième session doivent repasser toutes les épreuves pour lesquelles ils n'ont pas obtenu la moyenne, uniquement dans les unités d'enseignement non validées.

VII Des dispositions pédagogiques particulières (corrigés, révision,...) pourront être organisées entre les deux sessions.

VIII Les relevés de notes seront envoyés par mail début juin 2017 sous réserve des dates d'organisation des jurys.

A Besançon, le 4 avril 2017

P/LE DIRECTEUR
La Responsable du Service Scolarité,

Martine QUENARDEL